Envoyé en préfecture le 08/08/2025
Reçu en préfecture le 08/08/2025
Publié le
ID : 091-219102076-20250807-ACTE20250263-AR

2025 | 78

N°2025-026-3

DÉPARTEMENT
ESSONNE
CANTON
ARPAJON
COMMUNE
ÉGLY

DÉCISION

CONTRAT LOCATION D'UN TERMINAL DE PAIEMENT ELECTRONIQUE ESPACE JEUNES MICHEL JUILLAN

LE MAIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-18 et L2122-22 relatifs aux compétences du Maire ;

VU les dispositions du code de la commande publique ;

VU la délibération n° 2020-019-1 du 4 juin 2020, par laquelle le Conseil Municipal donne délégation de pouvoir au Maire, conformément aux dispositions de l'article du Code Général des Collectivités Territoriales susvisé, notamment de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite de 207 000 euros HT pour les marchés de fournitures et de services, et de 300 000 € HT pour les marchés de travaux,

CONSIDÉRANT qu'il convient de conclure un contrat de location pour un terminal de paiement électronique à destination du l'espace jeunes Michel JUILLAN ;

DECIDE

Article 1er :
Un contrat de location pour un terminal de paiement électronique est conclu avec la société CILEA MONETIQUE, 6 rue Jack London, Les espaces océanes, 44400 REZE, pour un montant annuel de 102,60 € HT.

Article 2 :
Le contrat prendra effet au 1er septembre 2025. Il prendra fin le 31 décembre 2025.

Article 3 :
Les crédits nécessaires au financement de la dépense seront inscrits au budget de l'exercice 2025.

Article 4 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera transmise à :
- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Palaiseau,
- Madame la Trésorière d'Arpajon,
- Le Directeur de la société CILEA MONETIQUE.

Certifié exécutoire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le : 8.8.25
et de la notification le : 8.8.25
Le Maire absent
Le 1er Maire-adjoint

MAIRIE D'EGLY (Essonne)

Philippe LEHMANN

Fait à EGLY, le 7 août 2025

Pour le Maire absent
Le 1er Maire-adjoint

MAIRIE D'EGLY (Essonne)

Philippe LEHMANN